

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 857/2017
Date: 23 août 2017
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
N° d'affaire: 2013.POM.187
Classification: Non classifié

Cellule de dégrisement dans le canton de Berne Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil en réponse aux motions 076-2010 Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) et 104-2010 Löffel-Wenger (Münchenbuchsee, PEV)

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la police et des affaires militaires,
arrête:

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport « Cellule de dégrisement dans le canton de Berne ».
2. Vu l'article 51, lettre c de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier
Auer



Destinataires

- Direction de la police et des affaires militaires
- Grand Conseil

Annexe

- Rapport « Cellule de dégrisement dans le canton de Berne »